

Département de l'ESSONNE

Arrondissement d'ETAMPES

Commune de DOURDAN

Nomenclature N° : 7

N°DEL2020030

République Française

Extrait du registre des DELIBERATIONS

du Conseil Municipal du 26 février 2020

Conseillers en exercice : 33

Présents : 26

Votants : 31

Objet : Tarifs Foire Ventôse 2020

Le 26 février 2020 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Madame la Maire le 20 février 2020, s'est réuni sous la Présidence de Maryvonne BOQUET, au Centre Culturel de Dourdan.

PRESENTS : Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Catherine AUBERT, Gérard DIAZ, Sylvine HENDELUS, Séverine HULBACH, Thomas KIEFFER, Tarik EL GACHBOUR, Pierre DUCOLONER, Annie SARRAN, Farid GHENNAM, Didier LECRENAIS, Claudine KIEFFER, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN, Désigane FLORE, Aude BOQUET, Elsa CAUDY, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Brigitte ZINS, Jean-Jacques DULONG, Christophe NICOLAU, Marie-Ange ROUSSEL, Alessandro BERTONE, Marc MACAN, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Luc TURNER a donné pouvoir à Maryvonne BOQUET, Christophe JEDRECY a donné pouvoir à Annie SARRAN, Romain VITEAU a donné pouvoir à Jean-Jacques DULONG, Eric RINEAU a donné pouvoir à Alessandro BERTONE, Fabienne LAPINA a donné pouvoir à Marc MACAN, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTES : Nadia LE BOURNOT, Christelle BARTHELEMY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Elsa CAUDY

Le conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, de Sylvine HENDELUS :

Depuis 2016 et suite aux appels d'offres passés, Prest'Action Organisation (PAO) a en charge l'organisation de la foire Ventôse en 2020.

En fonction des nouveautés que la foire commerciale est susceptible d'accueillir, il a été décidé de créer de nouveaux espaces pour l'exposition de véhicules camping cars, de véhicules deux roues et d'un village pour les petits producteurs. Deux espaces à 3 façades ont été supprimés en raison du peu de demandes des exposants. Il est proposé au Conseil Municipal de modifier uniquement les tarifs alloués aux petits producteurs et de maintenir les autres adoptés pour la Foire ventôse 2020

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L2121-1 et L2122-1,

Vu la délibération N° DEL2014149 du conseil municipal du 19 décembre 2014 fixant les tarifs commerciaux de la Foire Ventôse et confirmant les tarifs d'installation des forains,

Vu la délibération N° DEL2016132 du conseil municipal du 16 décembre 2016 adoptant de nouveaux tarifs pour la Foire Ventôse 2017 plus précisément pour des exposants, artisans locaux,

Vu la délibération n° DEL2019027 du conseil municipal du 29 mars 2019 adoptant de nouveaux tarifs pour la foire ventôse 2019,

Vu l'avis de la commission « Finances - Sécurité » du 19 février 2020,

Considérant que la Ville gère l'organisation de la Foire Ventôse en régie,

Considérant qu'il est nécessaire de maintenir les tarifs pour l'installation des exposants lors de la Foire Ventôse 2020 et d'en créer en fonction des nouveautés que la foire commerciale pourra accueillir (camping cars, deux roues, espaces sous chapiteau non chauffé sans plancher pour les petits producteurs),

Considérant qu'il est nécessaire de diminuer les tarifs proposés aux petits producteurs afin de faciliter leur participation,

Considérant qu'il est nécessaire de maintenir les tarifs pour l'installation des forains,

Considérant qu'il convient de réunir tous les tarifs de la Foire Ventôse relatifs à l'occupation du domaine public et applicables à compter du 1^{er} janvier 2020,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de fixer les tarifs de la Foire Ventôse comme suit :**

Installation des forains		
Prestations	Précisions	Tarifs pour les 4 jours
Droits de place métiers forains	Boutique	11.00 € / mètre linéaire
	Petit manège (emprise inférieure à 150m ²)	170.00 €
	Grand manège (emprise supérieure à 150m ²)	325.00 €
Eau		Prix de l'eau consommée au tarif en vigueur connu (tarifs Véolia Eau) pour toute consommation supérieure à 10m ³
Electricité – raccordement et consommation place du Général de Gaulle	Forfait raccordement électrique et consommation de moins de 16 A (prix unitaire net)	40.00 €
	Forfait raccordement électrique et consommation de 16 à 30 A (prix unitaire net)	75.00 €
	Forfait raccordement électrique et consommation de 31 à 60 A (prix unitaire net)	150.00 €
Installation des exposants		
Prestations	Précisions	Tarifs pour les 3 jours
Sous chapiteau chauffé avec plancher (habitat - gastronomie – la halle – bien être) : <i>Chaque espace comprend une arrivée électrique 16A 220V (3000 watts)</i>	- Espace cloisonné 3x3 (9m ²) 1 façade	300 €
	- Espace cloisonné 3x3 (9m ²) 2 façades	320 €
	- Espace cloisonné 4x3 (12m ²)	380 €
	- Espace cloisonné 6x3 (18m ²)	530 €
	- Espace cloisonné 8x3 (24m ²)	610 €
	- Espace cloisonné 3x2 (6m ²) 1 façade	210 €
	- Espace cloisonné 3x2 (6m ²) 2 façades	235 €
Barnum individuel avec 4 côtés (village extérieur et espace automobile en option) <i>Chaque espace comprend une arrivée électrique 16A 220V (3000 watts)</i>	- Un barnum 3x3 (9m ²) lesté	240 €
	- Un barnum 3x6 (18m ²) lesté	460 €
Location d'un espace sans barnum	- Espace de 3x3 (9m ²) minimum	150 €
	- Le m ² supplémentaire	10 €
Espaces véhicules (automobiles)	- Espace de 150m ² pour 5 véhicules minimum	600 €
Exposants automobiles	- Véhicule supplémentaire sur un espace de 20m ²	60 €

Prestations	Précisions	Tarifs pour les 3 jours
Frais de dossier	Par exposant	37 €
Sous chapiteau non chauffé sans plancher (village petits producteurs) <i>Sans électricité</i>	- Espace cloisonné 3X2 (6 m ²)	75€
Exposants camping car Idem tarifs automobiles	- Espace de 150m ² pour 2 à 3 véhicules minimum - location supplémentaire d'un espace de 20m ²	600 € 60 €
Exposant 2 roues Idem location espaces sans barnum	- Espace de 9 m ² pour 2 à 3 2 roues - Espace supplémentaire de 1 m ²	150 € 10 €

- de dire que les recettes seront inscrites au budget de l'exercice 2020

Acte rendu exécutoire :

- Publié le : - 5 MAR. 2020
- Transmis au représentant de l'Etat



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour Extrait Conforme
La Maire
Maryvonne BOQUET